

## AGRICULTURE.

CONTINUATION DU TRAITÉ D'AGRICULTURE PAR JOS. F. PERRAULT, ECR.

**ORGE.**—L'orge est un graminée cultivé en Canada depuis son établissement ; il n'y a guères de termes où l'on n'en voie un petit champ.

Il y en a plusieurs variétés ; c'est aux cultivateurs à faire choix de la plus productive. Elles viennent dans toutes sortes de terre, pourvu qu'elles ne soient pas complètement stériles, ou trop marécageuses ; mais elles prospèrent mieux dans celles qui sont légères et chaudes, et principalement dans les calcaires.

C'est de toutes les céréales celle qui manque le moins souvent, et qui mûrit la plus vite ; l'orge semée en avril se coupe à la fin de juin ou au commencement de juillet, et laisse un terrain sur lequel on peut faire une seconde récolte de navets.

Quarante à cinquante livres d'orge suffisent pour un arpent de bonne terre ; on lui donne les mêmes façons, et on lui porte les mêmes soins que ceux indiqués pour le froment.

On doit la couper peu après qu'elle a cessé de végéter ; c'est à dire, quand elle devient blanche, et que son épi s'est recourbé ; cette opération doit se faire de grand matin, pendant la rosée, afin qu'il se perde moins de grain, et la herse le soir même du jour qu'on l'a coupée, et l'engranger le lendemain.

La paille n'est bonne qu'à faire de la litière ; c'est sous la forme de grana, d'orge mondée et perlée, qu'il est le plus avantageux de manger ce grain ; elle est plus nourrissante en grains pour les chevaux que l'avoine ; trempée et encore mieux mouillée et fermentée, elle augmente considérablement le lait des vaches, engraisse les bœufs, les cochons et les volailles, avec une incroyable rapidité, et leur donne une graisse de la meilleure nature ; mais le grand emploi de l'orge est dans la fabrication de la bière.

**AVOINE.**—L'avoine est un de ces graminées qui a été cultivé en Canada depuis sa découverte ; il y en a une infinité d'espèces ou de variétés ; c'est aux cultivateurs à faire choix de celle qui convient le mieux à leur sol ; elle intéresse essentiellement les habitants des parties septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, puisqu'elle leur fournit la nourriture au moyen de ses graines, et celles de leurs animaux, au moyen de la paille.

L'avoine demande un terrain substantiel et frais ; exige qu'un labour lorsqu'elle est semée sur un champ de froment ; on ne la sème point dans ce cas, ni lorsqu'on la sème sur des jachères ou des prés ; du reste elle veut les mêmes façons et les mêmes soins que les autres céréales, sans omettre le chaulage.

On doit commencer les semences par cette plante, car elle a une végétation lente et longue, et les premières semées sont toujours les plus belles.

On la coupe, soit à la faux, soit à la faucille ; si c'est à la faux, elle forme des ondins, et à la faucille des javelles.

Les graines d'avoine sont un aliment pour les hommes et les bestiaux ; la farine sert à faire des granaux, des crêpes, et des gâteaux qui ne sont pas sans délicatesse. Dans le Jura, on en fait des boulettes de la grosseur du poing, que l'on fait sécher complètement au four, que l'on peut conserver un an dans un endroit sec, pour en faire des potages en les écrasant avec un marteau ; mais la plus grande consommation est par les quadrupèdes et les volailles.

Il ne sera pas hors de propos de citer ici une expérience de Monsieur de Dael, qui en sema sur l'herbe d'une prairie basse, et la recouvrit d'un demi-pouce de terre ; il obtint une superbe récolte, et celle de la prairie le fut également l'année suivante : ce serait un bon moyen de raviver les vieilles prairies.

**SARRASIN.**—Le Sarrasin, ou *bled noir*, est une plante annuelle, qui a la tige droite, cylindrique, rameuse, lisse, charnue, rougeâtre, haute d'environ deux pieds ; les feuilles alternes, en cœur, d'un vert clair, les inférieures pétiolées, et les supérieures sessiles ; les fleurs réunies en bouquets aux extrémités des rameaux.

Cette plante offre des avantages précieux sous plusieurs rapports, dont les principaux sont l'abondance de ses graines, la rapidité de sa croissance, la propriété de réussir dans les sols les plus arides, et de servir à l'améliorer lorsqu'on l'enterre pendant sa floraison.

Comme elle craint les gelées, on ne doit en Canada le semer que vers le dix de mai, bien clair quand le but est une récolte de graines, mais épaïs quand c'est pour nettoyer un champ de mauvaises herbes, ou pour l'engraisser.

On le sème en général sur un seul labour à la volée ; cependant comme il gagne beaucoup à être biné et butté, je conseillerais de le semer en sillons assez espacés pour lui donner ces façons à la charrue ; un bon hersage et un bon roulage concourent infiniment au succès du semis.

Je recommande de le semer sur les terres qui ont produit de l'orge et du seigle, aussitôt après qu'ils ont été coupés, parce qu'il aura encore le tems de fleurir avant les gelées, et qu'enterré, il améliorera tellement ces terres, qu'elles donneront une bonne récolte l'année suivante, sans autre engrais.

Je ne connais, dit Rozier, aucune plante qui fournisse un meilleur engrais que le Sarrasin, et qui se refuse plus vite en terrain.

Les cultivateurs qui manquent d'engrais devraient donc l'employer comme je l'indique.

La farine du Sarrasin fait de bonnes bouillies, d'excellentes crêpes, et des galettes fort nourris-

santes ; dans plusieurs pays on en donne la graine aux chevaux au lieu d'avoine ; on engraisse les bœufs, les cochons, les moutons et les volailles, avec ses graines ; ses fanes sont employées avantageusement à faire de la potasse.

**MAÏS.**—Le maïs ou *bled d'Inde* est originaire de l'Amérique du Sud, et avait passé de là dans celle du nord. Cette plante était cultivée en Canada, avant sa découverte ; les sauvages étaient dans l'usage d'en emporter dans un petit sac, de grillé et de concassé, y mêlaient un peu de sucre, en jetaient quelques pincées dans de l'eau, l'avalèrent, ce qui leur servait d'aliment et de boisson, quand, dans leurs incursions, ils se trouvaient privés des ressources de la pêche et de la chasse.

Cette plante est de la famille des graminées. Sa racine est pivotante, sa tige est droite et solide, elle s'élève à cinq et six pieds, elle porte, terme moyen, deux épis, dont quelques-uns ont jusqu'à douze rangées de trente-six grains, ce qui fait monter le produit d'un seul grain à sept cent quatre-vingt-quatre ; ce produit extraordinaire en a fait adopter la culture dans toutes les parties du monde.

On le distingue par la couleur des grains, dont les uns sont blancs, d'autres jaunes, quelques-uns rouges, bleus, et enfin des marbrés ; les uns plus hâtifs que les autres, que l'on a nommés *quarantains*.

C'est à l'estimable et savant Parmentier qu'on doit le premier écrit régulier sur la culture de cette précieuse plante, qui se réduit à ceci :—

Toute terre, dit-il, lui convient, pourvu qu'elle soit profonde, bien travaillée et suffisamment amendée ; cependant il réussit mieux dans celles qui sont légères et humides ; comme il épuise promptement le terrain il est bon d'en changer tous les ans et de ne l'y ressemer que quatre ans au moins après.

Il exige deux labours, un l'automne et l'autre le printemps, tems auquel on doit le semer, avec du fumier bien consommé.

La manière la plus simple de faire ce semis est à la charrue qui trace un profond sillon, un jeune homme la suit, s'agenouille et jette dans la raie quatre à six grains, se relève, fait un pas, s'agenouille au second et jette encore quatre à six autres grains, et ainsi de suite jusqu'au bout de la planche. Il tourne et suit toujours la charrue et continue à semer de la même manière, un jeune homme le suit un râteau à la main qui recouvre les grains d'un ponce et demi de terre seulement. Quand le plant à cinq à six pouces de haut, on le bine et renverse sur le travers avec une charrue à deux orailles, qui renverse deux rangs à la fois. Si le semis a été fait régulièrement quelques jeunes gens doivent suivre la charrue, avec des bèches, pour battre la terre et l'affermir autour des plants et enlever les mauvaises herbes. Le second binage et buttage se fait quand il a un pied de haut, de la même manière, et le troisième lors de la floraison ; on ne doit pas oublier d'extirper les pousses autour des pieds.

La maturité du maïs se reconnaît à la dessiccation de la plus grande partie de ses feuilles, et au déchirement de la plus grande partie des enveloppes de l'épi ; il ne faut pas se presser d'arracher les pieds. Si on est forcé de le faire, par les gelées, avant leur entière maturité, il faudra faire sécher les épis au four, pour les conserver jusqu'à ce qu'on en fasse usage.

La culture du maïs, comme fourrage, est très avantageuse quand on sait la diriger convenablement, pourquoi je l'indiquerai succinctement.

Dans leur jeunesse, les feuilles, et surtout les tiges, contiennent une si grande quantité de mucilage sucré, que les hommes ont du plaisir à le sucer, et qu'on en peut retirer du véritable sucre par les procédés employés pour la canne ; aussi les animaux herbivores les aiment-ils avec passion ; leur usage habituel les engraisse promptement, et donne un excellent goût à leur chair.

On en doit semer exprès dans cette vue, et le faire sur un terrain qui ait produit une récolte précieuse, comme de seigle et d'orge ; pourvu qu'on le sème avant le quinze de juillet, on obtiendra une récolte de ce précieux fourrage, qui payera amplement la peine qu'on se sera donnée ; dans ce cas on fait le semis sur un seul labour ; on répand huit minots de graines à la volée par arpent ; on coupe les pieds au moment où les panicules de fleurs mâles sortent de leurs enveloppes, quelquefois plutôt ou plus tard, selon les convenances ; le maïs ainsi coupé se sèche comme le foin, excepté qu'il lui faut plus de tems ; ce fourrage se conserve bien pendant deux ou trois ans ; peu de plantes en fournissent d'avantage sur la même étendue de terre ; les tiges trop dures s'écrasent avec un marteau au moment de la consommation.

On rôtit les épis à un feu clair avant leur maturité, et les grains sont très agréables à manger.

Quand le maïs cultivé pour le grain est arrivé au degré convenable de maturité, on cueille les épis en cassant leur pédoncule ; on les porte dans un endroit couvert pour les faire sécher ; il faut les remuer assez souvent pour que les enveloppes ne moisissent pas ; lorsque les épis sont secs, on les tresse avec une partie de leurs enveloppes, et on les suspend en tresses aux entrées dans le grenier de la maison jusqu'à ce qu'on les emploie.

On égraine le maïs pour le porter au moulin, où il est réduit en farine, qui, mêlée avec deux tiers de celle de froment, fait d'excellent pain ; cette farine fait de bonnes bouillies et de la potée pour engraisser les veaux et les volailles.

On en donne les grains aux chevaux et autres animaux, entiers ou concassés.

On lessive les grains, et on en fait avec du lait un mets fort nourrissant, qu'on nomme *saganité* ; ainsi préparés, ils donnent un bon goût à la soupe.

On fait une bière pétillante comme le champ-

gne avec sa farine, que l'on met fermenter dans de l'eau avec un peu de levain.

On peut facilement juger de l'importance de ce grain par les avantages qu'il procure, et que j'ai détaillés minutieusement, avec d'autant plus de plaisir que j'espère par là en voir augmenter la culture dans ce pays.

**TOPINAMBOUR.**—Cette plante n'est cultivée en Canada que par quelques curieux ; mais comme elle mérite d'être connue et cultivée plus généralement pour ses produits, je vais la faire connaître, et indiquer la manière de la cultiver en grand.

C'est une plante vivace et tubéreuse, qui peut devenir un grand moyen de richesse ; elle brave les gelées, elle s'élève à cinq et six pieds, a des feuilles de huit à dix pouces de long, et produit des tubercules de la grosseur du poing, et souvent longues de six pouces, qui servent à nourrir les hommes et les animaux.

Elle a un avantage décidé sur la patate, en ce qu'elle peut rester en terre tout l'hiver, et fournir au printemps une nourriture saine aux hommes et aux bestiaux, qui manquent ordinairement d'une nourriture verte dans une saison où ils en ont le plus de besoin.

Quoique les terrains froids et gras paraissent les plus favorables au topinambour, cependant il prospère pareillement dans ceux qui sont secs et légers.

Lorsqu'on veut cultiver régulièrement le topinambour, il faut labourer profondément, y enterrer les petits tubercules, ou des morceaux des gros, à un pied de distance en tous sens, et à cinq ou six pouces de profondeur, vers les premiers jours de mai ; lorsque le plant a un pied de haut, on le bine et on le butte avec une petite charrue à deux orailles ; on réitère cette opération à la fin de l'été.

La partie de la tige du topinambour qu'on recouvre dans le binage et buttage prendra en peu de jours, si la pluie favorise sa croissance, et les tiges couchées en terre en font autant.

Un moyen d'utiliser le topinambour est de le planter en rangées pour fournir des abris contre les ardeurs du soleil du midi, aux plantes qui ne peuvent en supporter l'excès.

Les tiges desséchées servent à chauffer le four, à faire bouillir la marmite, à ramer les pois et les fèves, et enfin à faire de la potasse.

La saveur du topinambour approche beaucoup de celle de l'artichaut ; on le mange cuit à l'eau, à l'huile, et au vinaigre ; on en fait des baignets, on en couvre la viande des pâtées, &c. &c.

Toutes ces considérations doivent engager les habitants du pays à cultiver en grand une plante si précieuse, surtout ceux qui ont beaucoup de vaches et de moutons.

**POIS.**—Le pois cultivé des champs ne diffère de ceux des jardins qu'en ce qu'il est plus petit et ne porte qu'une fleur. Comme les pois en général sont cultivés de tems immémorial, ils ont donné un grand nombre de variétés ; on les divise en pois à parchemin, et sans parchemin ; les premiers se subdivisent en pois nains et en pois ramés, aussi en pois hâtifs et tardifs ; comme on a traité de la culture des pois hâtifs de jardins dans la première partie de cet ouvrage, nous nous bornerons, dans cette seconde partie, à ceux tardifs des champs.

Ces pois se sement le printemps, sur deux labours, dès que les fortes gelées ne sont plus à craindre, vers le dix de mai, à la volée et un peu clair, et on les herse aussitôt ; on les sème aussi en rangées, pour pouvoir les biner, avec la charrue, opération qui est toujours utile, et qu'Arthur Young, célèbre agronome anglais, recommande fortement ; on les sème souvent avec de l'avoine et du seigle pour couper en vert et faire du fourrage, ou pour l'enterrer et servir d'engrais.

Le fourrage qui en résulte est excellent, améliore la paille avec laquelle la fane des pois est mêlée ; l'engrais qu'il fournit équivaut à une demi-fumure.

Les cultivateurs, dans ce pays, où le foin est sujet à manquer seraient blâmables de n'en pas semer, tous les ans, une certaine quantité.

Comme la formation de la graine des pois consume beaucoup des principes nutritifs du sol, il convient, lorsqu'on veut faire succéder une récolte de froment, ou en faire du fourrage, ou de l'engrais, de les faucher, avant complète floraison.

Quand on cultive les pois pour la nourriture des hommes et des animaux, on les laisse parvenir à leur maturité ; alors on les enlève avec la faucille, ce qu'on appelle *crocheter* ; on les bat à l'eau comme le bled, lorsqu'ils sont assez desséchés pour que les cosse s'ouvrent facilement, et on les vaine.

Tous les animaux paturant les aiment, avec passion ; ils les engraissent mieux peut-être qu'aucun autre grain, principalement les bœufs et les cochons.

Les habitants du pays en consomment eux-mêmes une grande quantité dans leur soupe, avec du lard, en gras, et les jours maigres en purée, avec force herbes salées.

La fane des pois étant très longue, est plus propre à la nourriture des chevaux, qu'à celle des bœufs et des moutons, à moins qu'elle ne soit hachée, ce qui serait très bon de faire.

## EDUCATION.

RAPPORT FAIT PAR M. CUVIER, SUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE HOLLANDE.

« Nous aurions peine à rendre l'effet qu'a produit sur nous la première École primaire où nous sommes entrés en Hollande. C'était précisément une de celles que la charité publique entretient pour les enfants des familles indigentes, pour ceux qui, en tant d'autres pays, seraient réduits à traîner leur misère sur les grands chemins, pour y faire le mé-

tier de mendiants, en attendant qu'ils aient la force de faire celui de voleurs. Deux salles vastes, claires, bien aérées y contenaient trois cents de ces enfants, tous proprement tenus, se plaçant tous sans désordre, sans bruit, sans impolitesse, faisant, à des signes convenus, tout ce qui leur était commandé, sans que le maître eût besoin de dire une parole. Non seulement ils apprennent, par des méthodes sûres et promptes, à lire couramment, à écrire d'une belle main et avec une entière correction, à faire de tête et par écrit tous les calculs nécessaires dans la vie commune ; enfin à rendre nettement leurs pensées dans de petits écrits ; mais les livres qu'on leur donne, les morceaux qu'on leur fait copier, sont si bien gradués, ils se succèdent dans un ordre si bien calculé, les préceptes et les exemples y sont mêlés avec tant d'art, que ces enfants se pénètrent en même tems des vérités de la religion, des préceptes de la morale, et de toutes les connaissances qui peuvent leur être utiles, ou les consolider dans leur malheureuse condition. On s'assure, par des questions fréquentes, et en les excitant même à proposer leurs difficultés, que rien de ce qu'on leur fait lire n'est perdu pour leur intelligence.

« Enfin des prières ou des hymnes chantées en commun, composées exprès pour eux, et respirant toutes le sentiment du devoir, ou celui de la reconnaissance, donnent du charme à cette instruction, en même tems qu'elles lui impriment un caractère religieux et tendre, propre à en faire durer les effets.

« Un maître, et deux aides qu'on prendrait eux-mêmes pour des écoliers, gouvernent ce grand nombre d'enfants, sans cris, sans invectives, sans punition corporelle, mais en les intéressant toujours, et en les tenant sans cesse en haleine.

La première vue de cette École nous avait causé une surprise agréable : lorsque nous fûmes entrés dans tous ses détails, nous ne pûmes nous défendre d'une véritable émotion, en songeant à ce que ces enfants, abandonnés à eux-mêmes, seraient devenus, et à ce qu'ils étaient ; mais, nous disions, nous, c'est peut-être ici un exemple unique, le produit des efforts d'une ville riche, ou du zèle de quelques citoyens d'une générosité extraordinaire.

« On nous prévint qu'à mesure que nous parcourrions le pays, nous reviendrions de cette erreur ; et, en effet, nous avons trouvé partout les Écoles primaires sur le même pied, si l'on excepte celles où de trop vieux maîtres n'ont pu encore se dégager de leurs anciennes routines. Ce n'est pas même dans les villes qu'elles sont les meilleures ; et jusque sur les frontières du pays de Groningue, et à plusieurs lieues de la grande route, nous avons trouvé, dans les villages, des Écoles primaires aussi nombreuses et encore mieux composées et mieux tenues que celles des plus grandes villes, parce que, dans les villes, les enfants des riches sont instruits chez eux, tandis que dans les villages ils vont à l'École comme les autres ; mais partout nous avons observé la même gaieté, la même décence, la même propriété dans les élèves et dans les maîtres, partout la même instruction.

« Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'on est parvenu à ces grands résultats en peu d'années, par des moyens simples, sans contrainte, sans exiger des maîtres aucun sacrifice, sans les lier autrement que par leurs obligations naturelles de citoyens et de fonctionnaires publics. Un récit abrégé de cette importante opération appartient essentiellement à notre sujet.

« Il y a trente ans, les petites Écoles hollandaises ressemblaient à celles de tous les pays. Des maîtres, presque aussi ignorants que ceux qu'ils devaient instruire, réussissaient à peine, en quelques années, à donner à un petit nombre d'élèves de faibles connaissances dans la lecture et dans l'écriture. Ces écoles n'avaient aucun surveillant généreux ; la plupart étaient nées de spéculations privées ; les diverses communions religieuses entretenaient bien des Écoles pour leurs pauvres, sous la surveillance des diacres, mais ces écoles étaient exclusivement réservées aux enfants de la paroisse ; ceux dont les parents n'étaient pas inscrits dans quelque église, n'avaient point de ressources ; les catholiques ne possédaient même aucune de ces Écoles, quoique leurs églises soient si nombreuses dans le pays ; les diacres des églises réformées changeant, suivant un certain ordre, leur surveillance, n'avaient pas de principes fixes ; de tous ces inconvénients il résultait qu'une grande partie de la jeunesse croupissait dans l'ignorance et les mauvaises mœurs.

« Les premières améliorations, et le modèle d'après lequel on les a étendues, furent le produit des efforts d'une société de bienfaisance, dite la *Société du Bien public* (*der Maatschappij tot nut van't algemeen*), qui dut elle-même sa formation au zèle d'un individu pieux et humain.

« Depuis long-tems le succès des associations nombreuses formées dans les Provinces-Unies, pour le commerce et pour les sciences, avaient engagé quelques personnes à employer ce puissant moyen pour répandre parmi le peuple des idées morales et religieuses, et il existe encore plusieurs de ces sociétés charitables, qui n'ont pas laissé ralentir leur activité par les événements dont ce pays a été le théâtre.

« Jean Neuen-Huyzen, ministre mennonite à Mordikendam, dans la Nord-Hollande, qui en avait suivi les travaux avec intérêt, s'aperçut qu'elles ne produisaient pas tout l'effet qu'on en pouvait attendre, parce que les ouvrages qu'elles publiaient étaient trop étendus, trop savants, trop chers pour être achetés par ceux à qui on les destinait, et parce qu'il n'existait point de liaison assez intime entre elles et la portion du peuple à qui leurs secours étaient les plus nécessaires.

« Ayant conçu un plan plus simple et une marche plus directe, il commença, vers 1784, à s'associer quelques amis ; ceux-ci en attirèrent d'autres ; l'utilité de la chose, une fois connue, multiplia le nombre des membres. Au point que, dès 1785, on fut obligé de diviser l'association suivant les cantons où elle avait trouvé le plus de souscripteurs. L'on donna à ces divisions le nom de départements ; chaque département eut son administration distincte, et le nombre en augmenta à mesure que la Société s'étendit. Enfin, les avantages de l'institution frappèrent tellement tous les hommes charitables ; les divers gouvernements qui se sont succédés en Hollande ont fait de la persécution du public, qu'elle a joui d'une prospérité toujours croissante, que ces départements s'étendent maintenant jusqu'au cap de Bonne-Espérance, et que l'on y comptait, en 1809, plus de sept mille membres.

« Les premiers fonds de cette Société furent employés à encourager, par des prix, la composition des petits ouvrages où l'on traitait d'une façon populaire les vérités les plus importantes de la religion et de la morale. Petit à petit on en fit faire, et on en publia sur tout ce qu'il est important au peuple de savoir relativement à l'économie domestique et rurale, à la physique et à l'hygiène. On en donna même de relatifs aux diverses professions en particulier, et l'on ne négligea ni la propagation de la vaccine, ni l'instruction des sages-femmes. L'effet de ces ouvrages, tous simples, courts et peu coûteux, se marqua promptement. Nous n'en citerons qu'une preuve : il y avait en Hollande, comme ailleurs, un soi-disant *Almanach du Berger*, rempli de prescription puériles, tirées de l'astrologie ; et, comme ailleurs aussi, les paysans n'en voulaient pas d'autre. La Société donc nous parlons fit rédiger un calendrier où ces inepties étaient remplacées par quelques observations utiles pour l'agriculture ou pour la conservation de la santé ; et son succès fut tel, qu'au bout de deux ou trois ans l'éditeur de l'*Almanach du Berger* fut obligé de renoncer à son entreprise.

« Cependant l'éducation fut toujours le principal objet des études et des opérations de la Société du Bien public, et l'histoire de ses travaux à cet égard peut se diviser en trois branches bien distinctes : 1<sup>o</sup> les recherches qu'elle a excitées tant sur l'éducation physique des enfants que sur les meilleures méthodes d'instruction et d'éducation morale ; 2<sup>o</sup> les livres élémentaires qu'elle a fait composer pour aider à mettre ces méthodes en pratique ; 3<sup>o</sup> enfin les écoles qu'elle a fondées, non dans l'intention de les conserver toujours, encore moins pour attirer à elles l'instruction primaire, mais pour offrir temporairement, aux écoles ordinaires, des modèles d'après lesquels elles pussent se perfectionner.

« Outre ces écoles, qui ne sont destinées qu'aux enfants que les membres de la Société y placent, quelques-uns de ses départements en ont établi d'absolument gratuites pour les pauvres. Le plus grand nombre en est même venu jusqu'à former de petites bibliothèques, dans la vue de donner aux ouvriers et ouvrières déjà sortis des écoles, des moyens de s'en tenir, par des lectures intéressantes, dans les idées de morale et de religion qu'ils y ont puisées.

« Diverses villes, excitées par l'exemple ou par les représentations des départements de la Société établie dans leur sein, s'occupèrent d'améliorer leurs écoles ou d'en fonder de nouvelles. C'est ainsi que les magistrats d'Amsterdam prirent, en 1797, les avis de deux départements de cette ville, pour ériger leurs belles écoles, destinées aux enfants des pauvres qui n'étaient inscrits sur les registres d'aucune église, écoles où l'on compte aujourd'hui plus de quatre mille enfants des deux sexes.

« Mais en 1801, en 1803 et en 1806, le Gouvernement général donna lui-même à la Société des témoignages de son estime, et se conforma aux avis de plusieurs de ses membres, dans les mesures qu'il prit, à ces trois époques, pour la réforme et pour l'organisation générale de l'instruction primaire.

« La loi du trois avril 1806, les règlements qui la développent, sont aujourd'hui la règle de tout ce qui concerne les écoles primaires.

« Le nombre des écoles et des élèves est déjà extrêmement remarquable. Ce qui restait de la Hollande, au moment de la réunion, comptait quatre mille quatre cent cinquante-sept écoles primaires de toutes les classes, et plus de cent quatre-vingt-dix mille élèves, pour une population d'un million neuf cent mille âmes ; ce qui fait le dixième du nombre des habitants, et prouve que la plus grande partie des enfants en âge d'aller à l'école y vont réellement : aussi plusieurs préfets, notamment celui de Groningue, qui est du pays même, nous ont-ils assuré qu'on ne trouverait pas aujourd'hui, dans leurs départements, un seul garçon qui ne sût lire et écrire.

« Or, quoique l'on ait eu de tout temps, en Hollande, un grand soin d'envoyer les enfants à l'école, l'on n'en était pas encore venu, à beaucoup près, à ce point, il y a quelques années ; et les nombres que nous venons d'indiquer sont notablement plus considérables que ceux qui existaient avant les nouvelles lois ; ce qui tient, d'une part, à la plus grande confiance inspirée aux parents, aux facilités plus multipliées qui leur ont été offertes ; et de l'autre, à la faveur que les écoles ont trouvée près des autorités publiques, qui ont amélioré les édifices et augmenté les traitements fixes des maîtres, afin d'en obtenir toujours de plus capables.

« L'enseignement formel et réglé des écoles populaires consiste dans la lecture, la calligraphie, l'orthographe, le calcul de tête et par écrit, quelques éléments de dessin géométrique et de géographie, et à la pratique du chant d'église. Mais les livres dans lesquels on fait lire les enfants, les matières qu'on leur dicte, les exemples qu'on leur fait copier, les hymnes et les cantiques qu'on leur donne à chanter sont composés de manière qu'ils apprennent, et se pénètrent en même temps, presque sans s'en apercevoir, d'une infinité d'autres choses utiles.

« La composition, le choix, la graduation des livres fait donc la première base de tout le système. Il en existe un nombre étonnant, chacun ayant eu la liberté de proposer les siens : mais M. Vanden Fude a rédigé, par ordre du ministre de l'intérieur, un catalogue des meilleurs, qu'il a distribués d'après l'ordre des matières et d'après les époques où ils doivent se succéder dans les classes.

« Ceux qui doivent venir les premiers sont accompagnés d'images propres à frapper les yeux des

enfants, à leur donner quelques connaissances des objets extérieurs, et à leur donner leur mémoire les mots aux idées qu'ils représentent. Il en vient ensuite à leur apprendre de petites histoires courtes et morales, propres à les intéresser. On passe à d'autres qui traitent de ce que la nature offre de plus curieux et de plus utile aux hommes ; des procédés des arts les plus nécessaires à connaître, et où l'on fait toujours intervenir, sans affectation, des réflexions utiles sur la Providence et sur les devoirs des hommes envers leurs semblables. L'histoire profane, l'histoire du pays, traitées de manière à être saisies par des enfants, sont l'objet d'autres petits ouvrages. Il y en a quelques-uns où l'on leur explique les principales lois civiles et criminelles. Les exemples que l'on dicte ou que l'on fait copier, présentent toujours quelques sentences ou vérités morales à la portée de cet âge. En leur montrant à dessiner, ou plutôt à tracer des lignes régulières, on leur apprend à mesurer à l'œil les longueurs et les angles ; les exemples d'arithmétique ont en même temps pour objet de leur faire connaître les rapports des mesures et des monnaies. Leurs chants ne respirent que la reconnaissance qu'ils doivent à l'Auteur de la nature, la bienveillance qui doit les attacher à leurs parents, à leurs maîtres, à leurs compatriotes, et le bonheur qui résultera pour eux de ces sentiments affectueux.

« Dou il suit que, sans y mettre une minute de plus, et tout en ne croyant apprendre qu'à lire, à écrire et à compter, ils gravent dans leurs mémoires ce que les enfants des écoles ordinaires ou ne savent jamais, ou n'apprennent qu'avec peine quand leur profession leur permet de lire après être sortis de l'école, et qu'ils pénètrent leurs âmes de sentiments nobles et doux, que le monde n'affaiblira sans doute que trop tôt, mais dont il ne pourra jamais entièrement effacer l'empreinte. — (à continuer.)

## MELANGES.

### Sur l'emploi du signe ff pour citer le Digeste.

Ce signe était déjà en usage dans un temps où le célèbre manuscrit n'était pas encore à Florence.

Nous allons rapporter ce que l'on trouve à ce sujet dans le 3<sup>e</sup> vol. (p. 407) de l'excellent ouvrage de M. de Savigny, sur l'histoire du droit romain durant le moyen âge. — On peut consulter, en outre, un petit article de M. Cramer dans le *Magasin du droit civil* de M. Hugo, (t. 3, p. 186), et l'ouvrage de Spengenberg, intitulé : *Introduction à la connaissance du corps de droit de Justinien*, (p. 166).

« Le nom de *Pandecta* est généralement usité dans les recueils de droit canonique, antérieurs à l'école de Bologne.

Dans l'ouvrage de Petrus (*Exceptiones legum romanarum*), on se sert du mot *Digesta*, de même que dans le *Brachylogus* ; dans ce dernier, cependant, conjointement avec l'autre mot.

Les glossateurs se servent également du mot *Digesta* et plus souvent encore de celui de *Digestum*. — Par les expressions *Pandecta* ou *Pandecta*, ils désignent même ordinairement autre chose, c'est à dire, le manuscrit de Fise (aujourd'hui à Florence), en opposition à tous les autres manuscrits alors connus.

C'est à cette désignation par *Digestum*, que se rapporte le signe ff, que l'on trouve dans tant de livres, surtout dans les temps modernes.

On a déduit les assertions les plus ridicules pour l'explication de ce signe, comme, par exemple, que la prédilection des deux empereurs Frédéric pour le droit romain, avait été marquée par ce signe qui renfermait les lettres initiales de leurs noms.

Mais les manuscrits du douzième siècle écartent tous les doutes sur la véritable origine de ce signe : ce n'est qu'un D un peu tiré, traversé par une ligne pour marquer l'abréviation, et que les copistes et éditeurs ont changé en ff.

Cette explication a été donnée par plusieurs auteurs du seizième siècle ; on l'a répétée dernièrement d'après l'un de ces écrivains ; et maintenant elle est généralement admise en Allemagne.

(La Thémis.)

**Education.** — Il y a maintenant en opération en France un plan magnifique pour offrir à toute la population ouvrière les moyens de perfectionner son intelligence. Ce plan consiste à établir une bibliothèque dans chacune des 40,000 communes (ou paroisses) qui composent le royaume.

Il va être formé par souscription un fond, divisé en actions de quinze francs. Chaque bibliothèque contiendra, dans le commencement, 200 volumes, imprimés exprès pour la société, dans un format et sur du papier tels, que la collection, avec des cartes et gravures descriptives, ne coûtera que 300 francs. Ainsi vingt parts ou actions suffiront pour acheter une bibliothèque. Une seule personne peut prendre plusieurs actions ; et comme il peut arriver que la société ne se complète pas tout-à-coup, l'actionnaire ou les actionnaires qui auront vingt actions auront le droit de nommer une commune, qui aura, d'abord, le droit qui lui est conféré. Les livres consisteront dans les meilleurs livres élémentaires sur les arts, les sciences et la littérature, l'histoire, la géographie, la poésie et autres sujets, choisis par une commission à Paris, lequel comité gèrera les affaires de la société, sous la responsabilité des souscripteurs. Il y aura des assemblées trimestrielles, auxquelles il sera fait rapport des procédés. Chaque établissement séparé pourra recevoir des dons de livres, de cartes et autres objets semblables.

**Manière pour nettoyer toutes espèces de grains ; par M. CARPENTER.**

Une roue verticale en bois tourne sur son axe au moyen d'une manivelle. Seize morceaux de tôle étroits par un bout et larges par l'autre sont cloués sur une face de la roue, de manière à rayonner du centre à la circonférence, en laissant entre eux un espace égal à la moitié de leur largeur. Ces morceaux de tôle sont percés de trous comme des râpes, et les bords saillants et rentrants sont tournés en dehors. Une planche, également garnie de morceaux de tôle percés, est placée en face de la roue. Le grain à nettoyer coule d'une trémie supérieure entre les feuilles de tôle de la roue et de la planche, et tombe ensuite dans une roue à vannier placée au-dessous. (*Franklin Journal*, mars 1829.)

### Fabrication du fromage de pomme de terre.

On fabrique en Thuringe et dans une partie de la Saxe des fromages de pommes de terre qui sont très recherchés. Voici la manière de les préparer : après avoir choisi des pommes de terre de bonne qualité, de préférence les grosses blanches, on les fait bouillir dans un chaudron ; quand elles sont refroidies, on les pèle et on les réduit en pulpe, soit à la main, soit dans un mortier ; à cinq livres l'aide d'une râpe, soit dans un mortier ; à cinq livres de cette pulpe, qui doit être bien égale et bien homogène, on ajoute une livre de lait aigri et la dose de sel nécessaire ; on pétrit le tout, on couvre le mélange et on le laisse reposer pendant trois ou quatre jours, suivant la saison ; au bout de ce temps, on pétrit de nouveau, et on place les fromages dans de petites corbeilles où ils se débarrassent de leur humidité superflue, ensuite on les met sécher à l'ombre, et on les place par lits dans de grands pots ou dans des tonneaux, où on les laisse pendant quinze jours. Plus ces fromages sont vieux, plus ils acquièrent de qualité.

On en fait de trois espèces : la première, qui est la plus commune, d'après les proportions indiquées ci-dessus ; la seconde avec quatre parties de pommes de terre et deux parties de lait caillé ; la troisième avec deux livres de pommes de terre et quatre livres de lait de vache ou de brebis.

Les fromages de pommes de terre ont sur les fromages ordinaires l'avantage d'être exempts de vers et de se conserver frais pendant plusieurs années, pourvu qu'on les dépose dans un lieu bien sec et dans des vaisseaux bien clos (*Bull. de la Soc. d'Enc.* septembre 1829.)

**Choux à vaches.** — Dans le dernier numéro du *Camden Journal* (de la Caroline du Sud), M. P. Thornton offre en vente quelques centaines de pieds de ce précieux végétal. Il en donne la description suivante : — C'est une nouvelle plante dernièrement reçue d'Europe, où elle se conserve tout l'hiver ; elle a de 4 à 10 pieds de haut, et dure 4 ans ; elle exigea quel que soin dans ce climat pendant l'hiver. Une plante élevée l'été dernier par un cultivateur de Plymouth (Massachusetts), arrachée et placée dans une cave durant l'hiver, fut replantée ce printemps en avril ; elle a repris et fleuri, poussant des rejetons en abondance qui ont été coupés plusieurs fois, et l'un d'eux a six pieds de haut. Cette plante paraît douée d'une grande puissance prolifique, et d'après l'expérience dont on vient de parler, nos cultivateurs doivent être encouragés à la cultiver. Les vaches nourries avec cette plante donnent beaucoup plus de lait, et le beurre est bien meilleur. Il faut laisser 4 pieds d'espace entre les plants dont 60 suffiront pour une vache pendant toute l'année. Pour en nourrir les animaux, il suffit de casser les feuilles de la plante.

### Moyen de sonder les cloches filées.

On fait descendre la cloche, on la retourne l'embechure en haut ; on scie les bords de la fente de manière à faire un vide angulaire ; on y adapte une pièce de bois, que l'on façonne à la cloche ; ce morceau sert à faire un moule pour le couler en métal de cloche ; on remplit alors et on entoure la cloche de charbons, et l'on pousse le feu le plus également possible ; dix à douze heures après, on n'active plus le soufflage que vers la partie à réparer ; on fait rougir en même temps la pièce triangulaire qui doit remplir le vide. Quand les bords de la plaie et la pièce ont acquis un degré de chaleur presque blanche, et que le tout est sur le point d'entrer en fusion, on débarrasse les charbons, on souffle les cendres, on saupoudre le tout de borax ; saisissant alors la pièce de rapport avec des pinces, on la plonge dans l'ouverture, où on la fait pénétrer à petits coups de marteau. Le frottement que ces coups occasionnent détermine une augmentation de chaleur sur les bords, qui se fondent et adhèrent l'un à l'autre comme un seul tout. L'opération terminée, on laisse refroidir lentement, on retire les bavures, et la cloche a recouvré sa voix ; si l'on n'est pas attentif au feu, on risque de fondre la cloche. (*Industriel belge*, juin 1829.)

## BAS-CANADA.

MONTREAL, 21 Juillet.

Nous apprenons avec plaisir qu'on a réussi hier matin à remettre à flot le navire *Royal William*, ce qui s'est fait sans le secours de bateaux à vapeur. Il a été remorqué au remous de Longueuil, d'où il a été remorqué au pied du contrant de Ste Marie par le *Vagabond* pour prendre le reste de sa machine. Nous ne pensons pas qu'il ait été endommagé d'une manière sérieuse ; il sera bientôt prêt à partir pour Halifax. — *Minerve*.

## QUEBEC :

SAMEDI, 23 JUILLET, 1831.

Les malles arrivées depuis notre dernière publication n'ont rien apporté de nouveau.

Nous renvoyons le lecteur au rapport sur les écoles primaires de Hollande, que nous publions aujourd'hui. Le système suivi en Hollande est renommé, et nous avons cru que les idées que le rapport renferme pouvaient être utiles ici, dans ce temps où l'on sent partout la nécessité d'adopter quelque système général et régulier d'éducation. Les visites qui se font sur tous les points du pays, jointes à un recensement général, vont fournir une foule de renseignements, qui mettront le législateur en état de pourvoir avec sûreté et efficacité à ce premier besoin des sociétés modernes, l'éducation du peuple.

Le Monsieur qui a fait la visite des écoles dans le Comté de Portneuf et dans celui de Lotbinière nous a permis de publier les résultats de cette visite. Ce Monsieur a encore quelques places reculées à visiter ; mais jusqu'à présent il a rencontré 99 écoles, dont 16 continuées jusqu'à ce que les Syndics aient pu se procurer de meilleurs maîtres ; 17 jusqu'au premier d'août ; 4 jusqu'au premier de novembre, et enfin 4 discontinuées immédiatement.

Celles qui ont été continuées jusqu'au mois

d'août, l'ont été pour compléter les trois mois d'allocation, à compter du mois de Mai.

Celles qui ont été continuées jusqu'au mois de novembre, l'ont été parce qu'il n'y avait pas d'autres écoles dans l'endroit, quoique les maîtres fussent très ignorants.

Celles qui ont été discontinuées immédiatement l'ont été pour cause d'incapacité complète, ou de leur proximité d'autres écoles.

L'éducation, en prenant l'ensemble des écoles, a fait de grands progrès ; et si dans quelques endroits les succès ont été moindres que dans d'autres, ou presque nuls, cela est dû à l'indifférence des Syndics.

La Pointe aux-Trembles est, de toutes les paroisses qui composent cet arrondissement, celle où il a rencontré la meilleure distribution des écoles, et où les maîtres sont plus instruits. Il y a surtout, dans cette paroisse, quatre écoles qui feraient honneur aux villes mêmes, et où, entre autres branches d'enseignement, on enseigne l'anglais et le français grammaticalement.

Les maîtres des 58 écoles continuées ne sont pas tous bien qualifiés, mais l'allocation a été continuée à quelques uns d'une qualification inférieure, de peur que les écoles ne tombassent, et que les gens ne se déshabituassent d'en avoir.

La Cour Hebdomadaire des Sessions de la Paix a rendu, ce matin, un jugement dans une poursuite intentée par l'Officier de Santé contre le Capitaine Biglands du Brig Bella Isle, pour avoir débarqué ses passagers sans avoir préalablement obtenu la permission de cet Officier. La preuve a été la même que dans la cause du Ship Jane, et la Cour a condamné unanimement le Capitaine Biglands à dix louis d'amende et les frais.

Les Magistrats siégeants étaient M. le Docteur Morrin et M. Chs. Smith, Senior. — (Communiqué.)

Commissions expédiées au bureau du secrétaire provincial, Québec, 19 juillet 1831.

Il a plu à son Excellence le gouverneur de nommer les personnes suivantes commissaires pour l'amélioration des communications intérieures : —

Benjamin Dionne, écuyer, pour ouvrir un chemin de front et une route, dans la paroisse de Cacouna, comté de Rimouski.

Louis Panet et Wm. Neilson, écuyers, pour l'érection d'un pont sur la rivière Jacques Cartier.

Louis Guy, Jacques Viger, John Jones, Joseph Roi, et Duncan Gibb, écrys, pour l'amélioration des chemins dans la cité de Montréal pour compléter un canal déjà commencé &c.

J. K. Johnston, Chs. Benedict et W. G. Blanchard, écrys, pour l'érection d'un pont sur la Rivière du Nord, seigneurie d'Argenteuil et pour nettoyer la dite rivière.

Louis Guy, Jacques Viger, John Jones, Joseph Roi, Duncan Gibb et Joseph Lanouette, écrys, pour macadamiser ou autrement améliorer la rue Wellington.

J. Manning, John Forbes et Robt. Dun, écrys pour améliorer le chemin connu sous le nom de Norton Creek Road, pour déterminer la meilleure direction à suivre dans l'ouverture des chemins requis dans le comté de Beauharnais, et pour ouvrir un chemin dans le township de Hinchinbrook.

Louis Guy, Jacques Viger, John Jones, Joseph Roi, Duncan Gibb, Benjamin Brewster et Maurice Gougeon, écrys, pour macadamiser ou améliorer l'ancien chemin à Barrière de Lachine.

James C. Pousley, Jacob Cook et John Church, écrys, pour améliorer la route de Bolton.

Anthony Bowen et Joseph Pennoyer, écrys, pour compléter le chemin de Crompton à la ligne provinciale.

Ths. Trigge, J. Bte. Hébert et J. Bte. Proulx, écrys pour bâtir un polder dans la rivière Nicolet.

Jacques Falardeau, écrys pour macadamiser le chemin Ste. Barbe de Québec à Saint-Abramo.

J. Bte. Lemaitre Augé et Pierre Basin, écrys, pour être adjoints à Etienne Mayrand, écrys, déjà nommé.

Jos. Marie de Tonnancour, Jean Olivier Arcaud et Wm. Buchanan, écrys, pour l'érection d'un pont, sur la rivière Yamaska, vis-à-vis de l'église.

Paul Théophile Pinsonault, Robt. Dunn et Fr. Saint-Germain, écrys, pour améliorer cette partie du chemin de Laprairie qui conduit à la mission Saint-Rémi.

Son Excellence a de plus nommé John Monroe, écuyer, Régistrateur pour le comté de Beauharnais.

Nouvelles commissions pour le recensement, en date du 19 juillet. —

Joseph Gamache, comté de Pilet, John Lewis Foyart, comté de Drummond.



## PORT DE QUEBEC.

### ARRIVAGES.

Juillet 21. — Brick Sarah, Buck, 28 mai de Londres, à — en l'este.  
— Brick Ardent, Brophy, de St. Vincent, à J. Leaycraft, ram et sucre.  
— Brick Erato, Mossop, 29 jours de la Jamaïque, à J. S. Irvine, do. do.  
— Goëlette Metis Packet, Manger, 7 juillet de Terre Neuve, à A. C. Freer & cie, poisson.  
— Yatch de la Trinité, 14 jours de l'Anticosti.  
— Brick Rosebank, J. Boyd, 5 juin de Belfast, à J. Brown, en l'este, 314 émigrés.

Importations depuis le 15 au 18 juillet inclus.

Acier. — W. Ritchie & cie, L. Delagrave.  
Cassonnade. — 21 boucauts 47 qrs R. Shortis ; 17 do 154 boucauts Thirwall & cie ; 18 do 1 tierce S. Shaw ; 30 boucauts Gordon, Logan & cie, 40 do 2 tierces A. C. Freer & cie ; 453 qrs 60 boites W. Phillips.  
Chapeaux. — T. Kelly ; J. McKay, J. Ramago.  
Charbon. — 70 tonneaux Gordon, Logan & cie.  
Molson, Davies & cie.  
Clincaillerie. — W. Bair ; W. Ritchie & cie ; J. Newton ; Jos. Troughton, R. Seymour, P. Dorion.  
Delagrave, F. X. Méthot.

Colonnades.—T. Kelly, Robertson, Masson & cie, J. Fisher, P. McGill & cie, B. Ansell, Simpson McIntyre & cie, H. Russel & cie, W. Guild & cie, J. Muckle, J. E. McKenzie, M. Mulholland, T. Legge, A. L. McNider, Gordon, Logan & cie.

Cordage.—83 rouleaux Rodger Dean & cie, 117 do Carter & Muckle.

Draps.—T. Kelly, A. McKay.

Étoffes diverses.—W. Pawson, C. Brookes & frs. Fer en barres et en saumons.—M. Clouet, W. Budden & cie.

Fils, Ficelles &c.—T. Kelly, Robertson, Masson & cie, W. Smith & cie, W. Guild & cie, Rodger Dean & cie, Molson, Davies & cie, Moir & Heath.

Flanelles.—R. Barton, R. Newton.

Frais.—32 chaudrons Molson & cie.

Poterie de Grès.—116 douz de bouteilles et cruches Gordon, Logan & cie, 2600 morceaux assortis Rodger Dean & cie.

Harings.—21 qrs R. Shortis, 21 do C. F. Aylwin, W. Budden & cie.

Huile de Loup-marin.—144 qrs W. Budden & cie.

Indiennes.—T. McKay, R. Baird, T. Miller, Scott, Montgomery & cie.

Lainages.—J. McKay, Robertson, Masson & cie, Gillespie, Finlay & cie, Gordon, Logan & cie, C. Brooke & frs, B. Ansell, W. Pawson, Simpson, McIntyre & cie, Simpson & cie.

Merceries ou marchandises de mode et soierie.—J. Fisher, M. Mulholland, W. A. Wanton.

Peaux de Loup-marin.—1 qrt et 6115 peaux W. Budden & cie.

Peintures et autres couleurs.—3 boucauts Carter et Muckle.

Papeterie (Stationary).—D. McKinnan, J. Fisher, E. Leslie et frs, E. Chesney, F. Reid & cie, A. Ferguson.

Poterie et Fayence.—Simpson, McIntyre & cie, W. Paddie & cie, Gillespie & cie, Buchanan & cie.

Piment.—27 sacs A. C. Freer et cie.

Raisins.—498 boites A. Roberts, 100 paniers W. A. Wanton.

Rum.—19 tonnes Thirlwall & cie, 20 do Murison & Tobin, 30 do H. Dubord, 88 do C. F. Aylwin, 91 do A. C. Freer & cie, 10 do Heaven & Macaulay.

Sel.—479 tonnes Gordon, Logan & cie, 107 do Thos. Cringan, 3,600 minots Rodger Dean & cie.

Soudiers &c.—R. Morris, A. McKay.

Sucre raffiné.—10 boucauts J. Fisher, 10 do batard Rodger Dean & cie.

Tapis.—J. Fisher, Scott, Montgomery & cie.

Toiles fines.—J. McKay, Robertson, Masson & cie, J. Fisher, R. Newton, A. Laurie et cie, Molson, Davies & cie, Gillespie, Finlay & cie, J. Porter, D. Fraser.

Tricotages.—W. A. Wanton, W. Pawson.

Verreries.—Gillespie & cie, Buchanan & cie.

Vins.—30 qrs de Malaga, 50 pipes de Benecarlo A. Roberts, 20 barriques de Lisbonne H. Gowan et cie.

Vitres.—74 boites Robertson, Masson & cie, 49 do P. & D. Burnett.

Amandes A. Roberts. Bas [Hosiery] R. Barton.

Bois de Campêche et de Gayac A. C. Freer & cie.

Bouchons J. Hunt. Brandevin 10 barriques H. G. Forsyth & cie. Chaudières à potasse 30 W. Smith et cie. Clous 85 qrs W. A. Wanton. Clous de Girofle A. Roberts. Colon à mèche Robertson, Masson & cie. Couvertes R. Newton. Etoupe H. Atkinson. Livres F. Chesney. Maquereaux C. E. Aylwin. Meules 570 R. Smith. Melasse 20 tonnes A. Shaw. Moutarde A. Roberts. Nappes ourties A. Gilmour & cie. Nattes de Russie H. Atkinson. Plumes et crayons Samuels. Résine 135 quarts R. Shortis.

Les personnes suivantes ont été nommées et assermentées pour agir comme Constables pour la cité et la banlieue de Québec, pendant les douze mois qui vont suivre :—

QUARTIER ST. LOUIS.  
Pierre St. Hilaire Charpentier, Cap Blanc,  
John McFadden do, Près-de-Ville,  
Robert Peigden, Cordonnier, Rue Champlain  
Patrick Campbell do, do,  
Joseph Faucher, Forgeron, do,  
Pierre Noel, Poulieur, do.

QUARTIER ST. CHARLES.  
William Patterson Epicier, Rue St. Charles,  
George Linton, Peintre, Rue St. Vallier,  
André Robitaille, Tanneur, do,  
Edouard Bourassa, Charpentier, do,  
Joseph Gervais, Faiseur de bardeaux, do,  
Andrew Wilson, Cordonnier, do,  
Louis Charland, do, Rue Fleurie,  
Felix Julien, Menuisier, Rue des Prairies,  
Charles Prevost, do, do,  
Alexis Fluet, do, Rue Ste Magdelaine,  
Charles Laveau, Cordonnier, Rue Ste. Helene,  
C. Vaillancourt, Menuisier, Rue Ste. Marguerite,  
Joseph Chartier, do, do,  
Guillaume Fadeau, Cordonnier, Rue des Fossés,  
George Haras, do, do,  
Joseph Lalancet, do, Rue St. François,  
Pierre Picard, Menuisier, do, do,  
Charles Bertrand, do, Rue Richardson,  
François Rouleau, Menuisier, Rue La Reine,  
Vincent Tessier, Epicier, Rue du P. Edouard,  
Louis Godbout, Tonnellier, Rue St. Dominique,  
Louis Beaupré, Sellier, Rue Craig,  
Louis Pepin, Charron, Rue Ste. Anne,  
Michel Marcoux, Tanneur, do,  
Joseph Blais, Epicier, Rue de l'Eglise,  
François Huot, do, Rue Dalhousie,  
Michel Beaumont, Menuisier, Rue Richmond.

QUARTIER DU SÉMINAIRE.  
John McKiehan, Cordonnier, Rue Buade,  
Ignace Kilburg, do, Rue St. Flavien,  
Edouard Wegend, Commis, Rue Couillard.

QUARTIER ST. JEAN.  
Thomas Teasdale, Cordonnier, Rue St. Jean,  
John Raine, Volier, do,  
Joseph Flammard, Maçon, Rue St. Olivier,  
François Vezina, Boulanger, do,  
Joseph Moyen, Marchand, Rue La Tourelle,  
Ambroise Verret, Charron, Rue St. George,  
Samuel Kingsley, Commerçant, do,  
Hugh Green, Epicier, do,  
Arthur Beamish, Peintre, Rue Richelieu,  
Louis Girard, Vendeur de lait, do.

Charles Renaud, Charpentier, Rue Aiguillon,  
Joseph Gagné, do, do,  
Joseph Gignac, do, Fauxbourg St. Jean,  
Edouard Fluet, Peintre, do,  
Joseph Roulier, Menuisier, do,  
Jean Belanger, Cordonnier, do,  
Joseph Fournel, Charpentier, Rue St. Joachim,  
George Broker, Ferblantier, Rue d'Artilerie,  
Robert Nesbitt, Marchand, Rue Ste. Julie,  
John Hale, Cordonnier, Rue St. Eustache,  
Ignace Gingras, Charron, Rue Ste. Geneviève.

QUARTIER ST. LOUIS.  
Richard Sandilands, Journalier, Rue d'Artigny,  
Peter McKenna, Marchand, do,  
James Switzer, Epicier, do,  
François Vermette, Charpentier, do,  
Antoine Bonini, Journalier, Rue St. Gabriel.  
CONSTABLES SPÉCIAUX.  
Pierre Valin, pour la Cathédrale Catholique Rom.  
Jacques Jolicoeur, do,  
Joseph Bolduc, do,  
Ives Tanchotte, do,  
Prisque Bussière, Église de St. Roch,  
J. B. Dusseau, do,  
Frederick Mince, Pont Dorchester  
N. B. Tous les Aubergistes sont constables Spéciaux.  
T. AYLWIN, Grand Constable.

### VENTES PAR LE SHERIF.

C'EST-À-VIS est par le présent donné, que les savoir : A terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux toms et lieux respectifs tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur ceux sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes opposition afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, excepté dans les cas de Venditioni Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au Bureau du Sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun tems dans les deux jours après le retour de l'Ordre (Writ.)  
Ventes qui auront lieu sous un mois.

District de Montréal.

No. 544. Louis Jaret dit Beaugard vs François Benoit 2 terres à St. Denis le 15 août. Voyez le no. 1 de ce papier, 7 mai.

No. 103. Horatio Gages vs. Nohum Hall. Un terrain à Montréal, le 15 août. Voyez no. 1, 7 mai.

No. 2236. Catherine Jordan vs. P. Payet dit St. Amour. Une terre à Ste. Thérèse, le 15 août. Voyez no. 1, 7 mai.

No. 1712 & 2210. L. Roy Portelance vs. George Andjo. Un terrain à Montréal le 15 août. Voyez no. 1, 7 mai.

No. 2627. Olivier Berthelot vs. Germain Robichau. Un emplacement au faubourg des Récollets, le 15 août. Voyez no. 1, 7 mai.

No. 119. Louis Charbonneau vs. George King. Un emplacement à Ste. Geneviève, le 16 août. Voyez no. 1, 7 mai.

No. 336. Eustache Soupras vs. P. Montanary, Curateur aux biens de M. Bizaillon. Un emplacement à St. Hyacinthe le 16 août. Voyez no. 1, 7 mai.

No. 475. Toussaint Truteau & ux vs. François Trudeau, curateur aux biens de M. Louise Mongeon. Un emplacement au faubourg de Québec, le 15 août. Voyez no. 1, 7 mai.

Aux Correspondants.—Mr C. aurait-il la bonté de nous laisser voir la suite de l'Adventure dont il nous a envoyé une partie, pour voir si sa longueur ou sa nature peuvent convenir à un Journal.

Nous avons reçu la pièce de notre Ami ; nous le remercions et nous la publierons pour l'amusement de nos lecteurs.

DÉCÉDÉE  
A Montréal le 19 courant, âgé de 7 mois, Catherine Elizabeth Amanda, enfant d'Alexis Demers, écuyer, M. P. P.

A VENDRE à cette Imprimerie les ouvrages suivants de Mr Perrault, savoir : des *Abécédaires*, des *Tableaux de Vocabulaires* de 2 & 3 syllabes suivis de *Petites Leçons* à lire de la même quantité de syllabes, aussi un *Traité de Jardinage* et dans peu un *Traité de Grande Cuisine*.  
Bureau du Canadien,  
No. 11, rue Lamontagne.  
Québec 23 juillet 1831.

INSTITUT DES ARTISANS DE QUEBEC.—  
Avis est par le présent donné aux personnes qui désirent devenir Membres de cette Institution avant l'assemblée générale qui doit avoir lieu en Août prochain, que les Messieurs suivants sont autorisés à donner des certificats d'admission—  
MM. McKutcheon, MM. Quigley,  
Fréchet, Sharpe,  
Macoun, Burke,  
Paradis, Hobbs,  
Vallerand, Nixon,  
Teed, Ardouin,  
Grant, Ford.

Québec, 16 Juillet 1831.

ROBERT DUFONT, a changé sa résidence, à la maison du Sieur Arnold, rue Sault-au-matelot, près de la vieille Echange.—On y enseigne les langues Française et Anglaise, &c. &c. depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir.

Québec, 10 Mai 1831.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il a dernièrement été commissionné NOTAIRE, et qu'il a fixé son Etude en une maison appartenant à Mr. Pierre Faucher, située dans le faubourg St. Jean, sur la rue des Glacis, vis-à-vis la demeure de Jacques Voyer, Ecuyer, Notaire.

Il espère que la régularité avec laquelle il se propose de remplir les devoirs de sa profession, et la possession qu'il a des langues Anglaise et Française, lui mériteront de l'encouragement.

PIERRE JOSEPH DAVID.  
Québec, 8 Avril 1831.

### VENTES PAR ENCAN.

A la demeure de M. PIERRE HERIVEL, près du cimetière Anglais, faubourg St. Jean, sans réserve, JEUDI le 25 du courant, à Une heure :—  
SON fonds de meubles de ménage consistant en commodes, bureaux, side-boards, tables, sofas, chaises, lavemains et bois de lit d'acajou, et une variété d'autres articles trop long à détailler.  
BALZARETTI & Cie.  
E. & C.  
15 juillet.

Seront vendus sur le quai de Jones, à Près-de-Ville, LUNDI prochain, 25 courant, à UNE heure :—

377 CRUCHES de Grès, de 1 gallon,  
460 do. do. 2 do.  
179 do. do. 3 do.  
34 do. do. 4 do.  
134 do. do. 5 do.  
70 do. do. 6 do.  
142 cruches à marinades, de grès, de 1 gallon, qui se débarquent au Catherine M. Donald, de Liverpool.  
J. & J. M. FRASER, E. & C.  
Québec, 23 juillet, 1831.

Seront vendus, LUNDI PROCHAIN, le 25 du courant, à la chambre d'encan des soussignés, à UNE heure, positivement sans réserve :—

DEUX CENT QUATRE-VINGT boîtes raisins Muscat branchu  
342 boîtes Raisin Muscat  
8 sacs Aveline  
24 caisses Liqueurs  
5 dito Huile  
70 jarres Olive  
40 barils Anchois  
12 sacs Bouchons  
40 barils Clous  
100 douzaines Faulx  
10 caisses Chapeaux  
5 balles Onasbourgs

ET un assortiment étendu de marchandises sèches.

APRES QUOI—  
Une excellente jument et un harnais.  
DUPONT & McNICOL,  
E. & C.  
22 juillet 1831.

KELLY & Cie. se proposant de faire un ENCAN de LIVRES la semaine prochaine, informent les Messieurs qui veulent se défaire de leurs livres, que ce sera une bonne occasion de le faire.

AUX CONSTRUCTEURS.  
LES Commissaires nommés sous l'autorité des Actes des 10e & 11e Geo. 4. Chap. 46 & 47, qui pourvoient à l'Erection d'un Hôpital de Marine pour la Cité de Québec, donnent avis par le présent qu'ils recevront des soumissions à la résidence de MICHEL CLOUET, Ecuyer, Président de la Commission, Québec, jusqu'au HUITIEME Jour d'AOUT prochain, pour faire tous les ouvrages qu'on se propose d'exécuter pour le dit Hôpital, ou bien pour la maçonnerie, la Menuiserie, et le Plâtrage séparément, selon qu'il conviendra mieux aux soumissionnaires ; mais ils ne s'obligent pas à accepter l'offre la plus basse, et ils ne prendront aucune connaissance des soumissions des personnes qui ne seront pas constructeurs de métier, ou dont les propositions n'auront pas été transmises à midi, le jour susdit.

On pourra voir les plans et devis spécifiques, approuvés de Son Excellence le Gouverneur en-Chief, en s'adressant à Mr. H. M. BLAIKLOCK, Architecte, Département des Ingénieurs Royaux, Québec, tous les jours depuis NEUF heures jusqu'à CINQ.

On exigera deux Cautions solvables pour répondre de l'exécution de l'ouvrage, et le paiement se fera au fur et à mesure que les ouvrages avanceront.

Québec, 10 Juillet 1831.

Les soumissions pour l'Hôpital de Marine doivent être envoyées franches de port.

Les Imprimeurs de Gazettes qui ont publié l'annonce ci-dessus sont priés d'ajouter ces lignes.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.  
40 TONNES de MELASSE.  
H. DUBORD.  
Québec, 18 Juin 1831.

LES bureaux de postes suivants ont été établis dernièrement, et sont commissionnés à partir de ce jour :—

Bas-Canada :—  
St. Nicolas, rive sud du St. Laurent, T. Maguire  
St. Antoine do do Léon Noël [Mtr Poste]  
St. Croix do do Elie Godin do  
Lothbinière do do Jos. Filteau do  
St. Pierre les Becquets do A. P. Méthot do  
Gentilly do do J. L. Wolff do  
Ste. Anne la Pocatière do Remi Pelletier do  
St. François do do Ant. Bazin do  
Brorpton—dist des Trois Riv. Robt. More do  
St. Mathias—dist. de Montréal L. J. Soupras do  
Ste. Marie de Monoir do J. T. Franchère do

Haut Canada :—  
Port Dalhousie—dist. de Niagara Geo. Smith do  
Port Dover—London District C. M. McNeill do  
Middleton do do Robt. Decow do  
Walsingham do do Abel F. Baker do  
Smithville—dist. de Niagara S. Griffin do  
Brighton—New-Castle district T. D. Sandford do  
Vanleek Hill—Ottawa district Niel Stewart do  
T. A. STAYNER, Député M. G. L. P.

AVIS.—MICHAEL WATERS, fils de FRANCIS WATERS et d'ELENOR BUTLER, du Comté de Wexford et de la Ville de Brallinaburn, est prié d'écrire à son père, l'informant du lieu où il est, et de quelle manière celui-ci pourrait lui faire parvenir une réponse. Adressez votre lettre à M. Edward Fields, rue St. Pierre, Québec, où réside votre père et votre famille.—Québec, 8 Juillet, 1831.

BUREAU GÉNÉRAL DE LA POSTE,  
Québec, 6 juillet 1831.

CONSTITUTION ANGLAISE (Précis de la).  
A vendre maintenant à cette imprimerie—prix 5s. la douzaine et douze sous à la pièce.

Ce petit ouvrage offre un tableau clair et abrégé de la Constitution Anglaise, et doit être mis entre les mains de tous les enfants qui fréquentent les écoles. On recommande aux Maîtres d'en faire un LIVRE de LECTURE, afin que les enfants apprennent de bonne heure les premiers principes du gouvernement sous lequel ils doivent vivre, et qu'ils ont le plus grand intérêt de connaître.

Bureau du Canadien.  
No. 11 Rue Lamontagne.  
Québec, 1 juillet, 1831.

IMPRESSIONS de toute espèce et en toute sorte de caractères, faites à cette imprimerie, avec promptitude et avec soin.

Les personnes amies de cette publication sont informées que l'Imprimerie est liée au papier, et que la prospérité de l'une ne peut manquer d'influer sur le succès de l'autre.

Bureau du Canadien, 6 Mai 1831.

TRAITÉ D'AGRICULTURE, adapté au climat du Bas-Canada, par Jos. Frs. Perrault, Ecuyer.

La partie de ce traité qui traite du JARDINAGE est maintenant à vendre à cette Imprimerie.—prix 2s. broché.

Bureau du Canadien, 25 juin 1831.

FORMULES en blanc pour les MAGISTRATS, savoir, Reconnaissances, Mandats d'Amener, Sommations, Informations sur la 45e Geo. III. C. 10. *Mittimus*.

AUSSE :—  
FORMULES pour les AVOCATS et les HUISSIERS.

Bureau du Canadien, 25 juin, 1831.

LA Société d'Éducation sous la direction des Dames de la Cité de Québec a besoin d'une Assistante Maîtresse d'école. Les personnes qui désiraient obtenir cet emploi doivent se munir de bonnes recommandations, et pourront s'adresser à aucune des Dames ci-après nommées, qui composent le comité de la dite Société.

LUCE DRAPEAU, Secrétaire.  
Québec 15 juillet 1831.

COMITÉ.  
Dame Taschereau, Présidente,  
Mesdames Augustin Germain & Vanfelson,  
Dame A. R. Hamel, Trésorière,  
Mlle Luce Drapeau, Secrétaire.

Mesdames B. Amiot Jos Roi  
Painchaud Langevin  
Massue E. Parent  
E. Bedard F. Roi  
Measam

Mlles. H. Durette Dubord  
Maratt Turgeon  
M. Berthelot Measam

WANTED for the Society of Education under the direction of the Ladies of the City of Quebec an Assistant School Mistress. Persons desirous of obtaining that situation are to provide themselves with good recommendations. Application to be made to any of the undersigned Ladies forming the Committee of the said Society.

LUCE DRAPEAU, Secretary.  
Quebec July 15th, 1831.

COMMITTEE.  
Mrs Taschereau, President  
Augustin Germain } Vice-President  
G. Vanfelson }  
A. R. Hamel, Treasurer

Miss Luce Drapeau, Secretary  
Mrs B. Amiot Mrs J. Roi  
Painchaud J. Langevin  
Massue E. Parent  
E. Bedard F. Roi  
Measam

MISS A. Durette Dubord  
Maratt Turgeon  
G. Berthelot Measam.

TO BUILDERS.  
THE Commissioners under the Acts 10th & 11th Geo. 4th. Cap. 46 & 47. For building a Marine Hospital for the City of Quebec, hereby give notice that they will receive proposals at the residence of MICHAEL CLOUET Esquire, President of the Commission Quebec, till the 8th. day of August next for the performance of the whole of the Works intended to be carried on for the said Hospital, or for the Masons, Carpenters, and Plasterers Work separate as may be most agreeable to the persons tendering ; but they will not be bound to accept the lowest offer, nor will any tenders be noticed but from professional builders, or received after 12 O'CLOCK on the above day.

The Plans, and specifications approved by His Excellency the Governor in Chief, may be seen on application to Mr. H. M. Blaiklock, Architect, Royal Engineer department, Quebec, any day from 9 till 5 O'Clock.

Two respectable sureties will be required for the performance of the Work, and Payment will be made as the Work progresses.

Quebec, 10th July 1831.

The Proposals for the Marine Hospital, must be post-paid.

ALL Printers of News-Papers, who have published the above advertisement are requested to add these lines.

HUILE DE LOUP-MARIN.  
A VENDRE par le soussigné rue Buade, Hauteville, toute la Cargaison de la Goëlette Anne de la Tabatière, côté du Nord, consistant en 4,000 gallons de la meilleure Huile de Loup-marin, toute bouillie.

VICTOR HAMEL, Jr.  
Québec, 20 Juillet 1831

LAMPES DE TABLE, MEUBLES DE BRONZE.  
A VENDRE à la Foire de Québec, rue du Palais, quelques superbes Lampes de tables, à diner et à lecture, do. de Salle, Lustres de bronze, Mèches, Laquend Ware, Boîtes à thé, Salvers, et un assortiment étendu d'Argenterie.

16 Juillet 1831. R. W. KELLY & Cie.

**A VENDRE**, par Messrs. P. & W. RUTH-  
VEN, rue Ste. Ursule, No. 2. Un assortiment  
de Papier pour l'usage des Ecoles, à très bas prix;  
aussi, des Ardoises, Crayons, Plumes, Encre, Cor-  
nets, &c.

Et un assortiment complet de Livres en blanc,  
de toutes grandeurs. Les marchands et artisans  
trouveront un grand avantage à acheter à cet éta-  
blissement.

N. B.—Recueil de CHANSONS FRANÇAISES.  
Québec, 6 Juillet, 1831.

AVIS.

**AGENCE** de quelque nature que ce soit rem-  
plie, les affaires de commerce exceptées. Ré-  
clamations auprès du Gouvernement poursuivies.

JAMES H. KERR.

Québec 14 Juillet 1831.

**A VENDRE** chez LOUIS DELAGRAVE vis-à-  
vis de Messrs. MASSU & BOISSEAU : Des  
Vases d'Eglise en métal savoir : Fonds Baptismaux,  
Bénitiers, Pots à Baptêmes, Burettes, Vases à Saintes  
Huiles, et aussi un assortiment complet de franges  
de faux argent et faux or, Gallons ditto, Dentelle  
ditto de toutes sortes, et une variété d'autres arti-  
cles ; le tout à un prix modéré.

Québec 16 juin 1831.

3in

**MUSIQUE**.—A la Foire de Québec Rue du  
Palais.—A vendre ou à changer—Trois su-  
perbes FORTE-PIANO, par Tomkinson de Londres,  
Ouvrier du Roi.

R. W. KELLY & Cie.

16 Juillet 1831.

**A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.**

**200 TONNES** Rum fort de Demerara,  
débarqué du Brig Young Samuel  
Cap. L. Buteau.

F. BUTEAU & Cie.

Québec 25 Juin 1831

**SOCIÉTÉ DES ÉMIGRÉS DE QUÉBEC.**

**AVIS**.—Les Surintendants d'ouvrages publics sur  
les chemins, et les personnes qui peuvent avoir  
besoin de travailleurs, sont priés de s'adresser au  
Bureau de la Société des Emigrés, N° 38 Bâtiments  
de Commerce, Basse-Ville, entre dix heures et midi,  
les Mardis, Jeudis et Samedis, ou à un des soussi-  
gnés, afin que les émigrés qui se disent en détresse  
faute d'ouvrage puissent être adressés aux per-  
sonnes qui peuvent leur donner de l'emploi, et l'on aura  
soin de choisir pour cela ceux qui le méritent le  
mieux.

Par ordre du comité

F. S. THOMAS, } Secrétaire  
J. C. FISHER, } S. E. Q.

Québec, 12 Juillet, 1831.

**QUINCAILLERIE.**

**LES** Soussignés ayant loué la propriété, située  
rue Buade, presque en face du Presbytère, ont  
l'honneur d'informer le public, qu'ils auront constam-  
ment en main un assortiment complet de Quin-  
caillerie, Coutellerie, Outils tranchants, Cellerie,  
Peignes, &c. &c.

Aussi.

Haches bien connues de Hedge et Bonners garan-  
ties, et Pièces à Ours, à Castors, à Renards et à  
Rats-Masqués, les quels articles seront tous vendus  
aux plus bas prix.

H. S. SCOTT & cie.

Québec 2 Juillet 1831.

**Le** comité de régie de la Société des Emigrés en  
conséquence d'une résolution adoptée à une  
séance qui a eu lieu le 4 du courant, recommande  
aux habitants de la ville et des faubourgs de Qué-  
bec la nécessité de ne point donner de secours en ar-  
gent aux pauvres qui pourrout en demander aux  
portes, mais de déposer leurs aumônes chez le tré-  
sorier de la société des émigrés, et de renvoyer  
tous les mendiants au comité de régie à l'office du  
n° 9, Bâtiments de Commerce, Basse-ville, où les  
séances auront lieu chaque MARDI, JEUDI et SAMEDI,  
entre les heures de 10 et midi.

Par ordre,

F. S. THOMAS, } Secrétaire  
J. C. FISHER, } S. E.

THOMAS SCOTT.

Faiseur de Pain à la mode (Fancy-Bread) et de Bis-  
cuit et Confiseur.

N° 16 Rue du Palais.

**INFORME** respectueusement ses amis et le pu-  
blic qu'il a transporté sa demeure à la maison  
ci-dessus, où il aura toujours en main un assorti-  
ment complet de tout article dans les branches ci-  
dessus, que ceux qui l'honorent de leur pratique  
peuvent compter d'avoir toujours frais et de la meil-  
leure qualité.

N. B. Mets cuits et préparés à des prix raisonna-  
bles.

Bière de Gingembre Supérieure, Eau de Soda,  
Aile en Bouteilles, Cidre, Gelées, Blanc-mange,  
Confitures, Jaunes &c. &c.

Québec 29 Juin 1831.

**FOIRE D'ENCAN**.—La Foire d'Encan de Qué-  
bec, Rue du Palais est ouverte en tout temps  
pour la réception des Meubles et effets de toute  
sorte, et lorsqu'on l'exige on avance de l'argent sur  
ceux qui sont pour être vendus immédiatement.

R. W. KELLY & Cie.

16 Juillet 1831.

N. B. Ventes du dehors faites avec ponctualité.

**TO LET** the HOUSE and SHOP, No.  
8, Mountain Street, formerly occu-  
pied by Mr. RORT. BLAKESTON, as Ship Chandler  
and Grocer. The above property is in a most cen-  
tral place for business, is well divided and newly  
painted.—Apply to F. WYSE.—5th July 1831.

**A LOUER** la MAISON et MAGASIN,  
No. 8, rue Lamontagne, précédem-  
ment occupés par ROEF. BLAKESTON, comme ma-  
gasin de Magasin de Marine et d'Epiceries. Cette  
propriété est dans un poste très central, et est bien  
divisée et nouvellement peinte.—S'adresser à F.  
WYSE.

Québec, 5 Juillet 1831.

## PORT DE QUÉBEC.

AUX MAÎTRES DE VAISSEAUX.

**ATTENDU** que les Maîtres de vaisseaux  
ont en plusieurs circonstances, la plupart  
sous le prétexte de les ignorer, enfreint les dis-  
positions de la loi pour empêcher l'introduc-  
tion des maladies pestilentielles dans la provin-  
ce, on donne les extraits suivants de la loi de  
la dernière session et on le rend par le présent  
accessibles, et tous les maîtres de vaisseaux, qui  
après cet avis seront trouvés contrevenant à la  
loi, seront poursuivis conformément à la dite  
loi, ainsi qu'à celle de la 35e Geo. III, chap. 5  
communément appelée l'Acte de la Quarantaine.

**IV.** Et qu'il soit de plus statué par l'autorité  
suscitée, que le Maître de chaque vaisseau  
ainsi arrivant assistera par tous les moyens en  
son pouvoir tel Officier de santé dans sa visite,  
dans son inspection, et dans ses autres opéra-  
tions, et tel Maître toutes les fois qu'il refusera  
ou négligera de donner telle assistance, ou de  
faire transporter au dit Hôpital toute Personne  
ainsi atteinte de telles maladies, qui se trouvera  
dans son Vaisseau, ou de se conformer à toute  
injonction légitime à lui donnée par le dit Of-  
ficier de santé en exécution de cette Acte, en  
cours pour chaque telle offense, une pénalité  
de vingt-cinq livres courant.

**V.** Et qu'il soit de plus statué par l'autorité  
suscitée, que l'Officier de santé, lorsqu'il sera  
dans l'exécution de ses devoirs, aura droit aux  
mêmes égards et à la même protection qui sont  
dus au Maître du Havre de Québec, dans  
l'exécution de ses devoirs en vertu de la loi et  
des réglemens de la Maison de Trinité.

**VI.** Et qu'il soit de plus statué par l'autorité  
suscitée, qu'aucun Maître de Vaisseau arrivant  
dans le Havre de Québec ne permettra à aucun  
Passager de l'avant, à aucun Matelot ou Ap-  
prentis de débarquer ou de laisser son vaisseau,  
jusqu'à ce qu'il ait obtenu de l'Officier de santé,  
un certificat qu'il n'y a pas de Maladie con-  
tagieuse dans son vaisseau, sous la pénalité de  
dix livres courant.

Tout les vaisseaux arrivant avec des passa-  
gers, ou ayant des malades à bord sont requis de  
mouiller à une distance raisonnable des autres  
vaisseaux et des quais, et de tenir leurs pavil-  
lons hissés, jusqu'à ce que l'Officier de Santé  
les ait abordés.

XAVIER TESSIER, M. D.

Officier de Santé

**AGENCE GÉNÉRALE**.—Le soussigné prend la  
liberté d'annoncer au public, en général, qu'il a  
ouvert en cette ville un établissement d'agence, pour la  
collecte et le remboursement de Lettres de change  
de Billets, Dividendes, Intérêts, Réclamations de  
toute sorte. Il recevra aussi toutes les sommes  
d'argent qui pourrout lui être offertes en dépôt  
pour être remboursés soit à demande, soit à  
un jour fixé, avec intérêt de trois à six par  
cent par année, selon le montant déposé, et  
les dépositeurs auront toutes les garanties suffi-  
santes que l'argent leur sera remis au temps fixé. Il  
est préparé pareillement à faire des prêts et des avances  
sur des effets et papiers approuvés. Le soussigné de-  
mande à assurer le public que les divers départe-  
mens de son Etablissement seront invariablement  
conduits sur un système et d'après des principes,  
qu'il se flatte fermement devoir lui attirer la con-  
fiance publique.

G. H. HYDE,

Rue Ste. Anne, Haute ville.

Québec Mai 1831.

**POUDRE** à TIRER et à MINER, à vendre  
par les Soussignés qui en ont une très  
grande quantité.

J. & J. LEBLOND.

Québec, 29 juin 1831.

**CHIRURGIE DENTALE**.—M. SPOONER, ré-  
sidant à l'Hôtelierie d'Albion, offre respectueu-  
sement ses services professionnels aux personnes qui  
voudront bien l'employer.—Québec, 6 Juin 1831.

KING & Cie.

Marché de la Haute Ville de Québec.

**ONT** toujours à vendre,  
Tabac en poudre de leur manufacture de la  
meilleure qualité

Tabac de Prêtre

Tabac Macoubac, Rose, Rapé, &c.

Tabac en feuilles, Torquettes, &c.

Tabac frisé, Cigarres, &c.

Tabatières—une superbe Collection nouvelle-  
ment reçue de Londres, avec portraits du  
Roi Guillaume IV., de la Reine Adélaïde,  
de D. O'Connell, &c. &c.

Québec, 22 Juin 1831.

M. H. SALOMON, N° 135 rue St. Paul, MON-  
TRÉAL.

**AURA** constamment en main à vendre en gros  
et en détail.

Casques de toute sorte, Manchons et Palatines,  
Robes de Carioles et Tabliers de Sleighs, Gants et  
Mitaines de peaux, Pelleteries de toute sorte.

Il donnera aussi le plus haut prix pour des Pellete-  
ries d'exportation.

Montréal, 7 Juillet 1831.

**LA MINERVE**, (Journal Publié en Langue  
Française à Montréal par Ludger Duvernay)  
ayant une Circulation qui égale celle de toute autre  
Publication dans la province, et étant généralement  
répandue parmi le Clergé, les Marchands, les Classes  
Agricoles et Industrielles, et la Population Cana-  
dienne en général, on prend la liberté de l'indiquer  
aux Marchands, Encanteurs et autres, comme étant  
avantageuse pour y faire publier leurs Avertis-  
semens.

27 Juin 1831.

## A VENDRE AUX MAGASINS DE

THOMAS CARY & Co.

AU CHIEN D'OR, RUE BUADE.

**FORMULAIRES** de La Religion Chrétienne,  
Prières  
Semaines Saintes,  
Journées Chrétiennes,  
Livre de Vie,  
Imitation de J.-C.  
Cantiques de Mission,  
Dito, de Marseille,  
Office Divin,  
Conduite de l'Avant,  
Parfait Adorateur,  
Histoire de l'Eglise,  
Epîtres et Evangiles,  
Conduite de la Pentecôte,  
Vie Dévote,  
Sacré-cœur de J.-C.  
Il sera alloué une réduction raisonnable aux  
commerçans.—Mai 1831.

**DRAPS**, &c. DE GRÉ A GRÉ, à la Foire de  
Québec Rue du Palais.—Quelques Pièces  
du meilleur Drap superfin noir et bleu, et quelques  
articles d'habillement.

16 Juillet 1831. R. W. KELLY & Cie.

**A VENDRE** chez les soussignés :—FORMULES  
DE RETOURS pour le RECENSEMENT, sui-  
vant l'acte de la dernière session. FORMULES pour  
les COMMUNES des CHEMINS, et aussi les Actes  
de la dernière Session.

T. CARY & Cie.,

Chien d'Or.

3 Juin.

**PAR VENTE PRIVÉE, AUX MAGASINS DU**  
**SOUSSIGNÉ** :—

**ORNEMENS D'EGLISE** riches et élégans,  
croix, frisé d'or et de soie, damas cramoisi,  
blanc et violet—tous brochés d'or; dauphines et gros  
de Tour, broché et uni; chapes, tuniques et cha-  
subles de damas noir et violet; pekin, garnitures  
d'aube, dais, damas à double frange, damas noir  
et vert, avec une variété d'autres articles dans cette  
branche.

J. C. REIFFENSTEIN.

21 Mai 1831

**FAYENCERIE**.—Les soussignés ont reçu par  
l'Alcyone de Liverpool, leur assortiment du  
printemps dans la ligne ci-dessus, consistant en  
Services à Dîner et à Thé Bleus et Blancs et  
Peints, Services à Café et à Thé de Porcelaine, et  
différens patrons nouveaux et de goût et tous autres  
articles en cette ligne—

103 paniers de Fayencerie bien assortie pour le  
commerce de la ville et des campagnes—

J. & J. BAXTER.

Au Palais, rue, St. Nicolas, no. 11.

Québec, 25 Mai, 1831.

3m.

## ECONOMIE IMPORTANTE.

Sous le Patronage immédiat de Lady Aylmer.

**C'EST** depuis longtemps un sujet de plainte en ce  
pays que les Indiennes et Draperies les plus  
belles et les plus riches sont, après avoir servi et été  
exposées aux mouches &c ne peuvent plus demeurer  
dans des appartemens propres. Pour remédier à  
cette perte, le soussigné a construit une Machine à  
presser, sur le même principe que celles qui sont en  
usage en Angleterre, pour préparer, nettoyer et  
compléter toute sorte de Rideaux de lits, de fenê-  
tres, Couvertures de sofas et de fauteuils, Robes  
de Dames, etc., etc., et les mettre aussi beaux si-  
non plus beaux, qu'ils étaient en sortant du maga-  
sin. Il a eu l'honneur d'avoir une entrevue avec  
Lady Aylmer, qui non seulement a bien voulu et-  
moigner son approbation des échantillons qui lui ont  
été montrés, et de l'avantage que l'introduction  
d'une pareille machine peut être pour la ville de  
Québec, mais qui a encore donné plusieurs articles  
pour être préparés, en ayant eu en même temps la  
condescendance de promettre son constant encourage-  
ment.

Les ordres qu'on envoie sont exécutés avec ponc-  
tualité, et l'on peut voir des échantillons en s'a-  
dressant à

R. W. KELLY.

Foire de Québec, rue du Palais

Québec, 3 Mai 1831.

**CHANGEMENT DE RÉSI-  
DENCE**.—Les soussi-  
gnés demandent à informer  
leurs pratiques et le public,  
qu'ils ont transporté leur  
MANUFACTURE de VOI-  
TURES, à leur Nouvel Éta-  
blissement, rue Ste. Ursule,

à la porte voisine de P. Panet, Ecuyer, où ils  
recevront et exécuteront avec promptitude et ponc-  
tualité tous les ordres dont ils seront favorisés. Les  
soussignés croient pouvoir avancer que leurs voitu-  
res l'emporteront sous le rapport de l'élégance et de  
la force sur toutes celles qu'on peut faire en Canada.

N. B. Ressorts de toute sorte faits et réparés,  
Voitures peinturées &c. &c. de la meilleure façon  
et aux prix les plus modérés. Ils peuvent mettre  
des voitures en remise, ayant un vaste bâtiment des-  
tiné à cette fin, et ils en prendront le plus grand  
soin.

Québec 17 Mai 1831.

GINGRAS & DWYER.

**LE** Soussigné ayant été d'abord nommé curateur  
la succession vacante de feu J. M. Clinic et  
Joseph Measam, en leur vivant, marchands de cette  
ville, prie toute personne endettée envers la dite  
succession, de le payer sans délai, et celles à qui il  
peut être dû sont priées de lui transmettre au plutôt  
leurs réclamations en bonne forme.

GEORGE WELLING,

curateur, rue Ste. Famille.

6 mai 1831.

**VERRERIE, FAYENCERIE ET PORCELAINE.**  
**R**ECENSEMENT arrivées, et se dépaquetant  
maintenant et seront exposées en vente im-  
médiatement; et l'on prie le public de faire atten-  
tion à cet assortiment qui se compose des patrons  
les mieux choisis et les plus nouveaux.

Aussi un assortiment nouveau d'APPAREILS de  
PECHE, attendu de jour en jour.

JAS. SAUNDERS & Cie.

Québec, 23 Mai 1831.

**R. W. KELLY & cie.** rue du Palais, informen  
le public, qu'ils ont reçu aujourd'hui, en  
ligne directe d'Angleterre, une consignment consi-  
dérable de Quincaillerie, consistant en ressorts de  
giz, et de carcasses, outils de menuiserie, soufflets  
de forge, articles de sellerie, lampes de toutes sor-  
tes, fusils de chasse à double et simple canon, flam-  
beaux bronzés superbes, chaudières, &c. &c.

Aussi, aujourd'hui, par le Dew-Drop, de Londres,  
3 Piano-Forte, avec clefs extra-additionnelles, Draps  
larges superius, mousseline, &c.

R. W. KELLY & Cie.

Québec, 1 Juin, 1831. Encanteur Général

**S**éparant de l'Eliza et à vendre par le Sou-  
signé.

61 tonnes Rum fort de Demerara  
20 boucauts cassonade  
20 quarts do.

H. DUBORD.

Québec Juin 1 1831.

**LE** Soussigné a l'honneur d'informer le public  
qu'il est prêt à exécuter tous les ordres dont  
vendra l'honneur dans les branches suivantes de son  
Art, savoir :—Peinture d'Histoire, de Portrait, d'Ar-  
moirie, sur Voiture, Transparent sur soie ou balai-  
te, Toile vernissée à patente et Crée pour le militai-  
re, Toile peinte pour side-Board ou table à jeu, sui-  
vant leur Coupe et leur bordure, suivant le goût des  
personnes, Enseignes de fantaisie, et en toutes sor-  
tes de caractères enjolivées ou unies et peintes de la  
manière la plus élégante et du dernier goût, à Por-  
ou à l'huile.

Les personnes qui l'honoreront de leur encou-  
ragement peuvent être assurées qu'elles seront ser-  
vies avec ponctualité et à des termes raisonnables.

J. B. R. AUDY.

Faubourg St. Jean, Rue St. George,

au haut de la Côte d'Abraham.

8 Juin 1831.

**J. B. CORRIVEAU,**

Chapelier, croit de son devoir de remercier ses  
amis, pratiques et le public en gé-  
néral de l'encouragement qu'il en a re-  
çu; et les sollicite de vouloir bien  
le lui continuer. Il a et aura constam-  
ment en main un assortiment étendu de Cha-  
peaux imperméables à l'eau de toute qualité et à  
la dernière mode de Londres et de sa propre fa-  
brique, dont il disposera aux plus bas prix en gros  
et en détail.

Aussi un assortiment de Chapeaux pour l'usage  
des Messieurs du Clergé.

Chapeaux nettoyés, formés et façonnés au plus  
court avis.

Québec, 8 Juin 1831.

n

NOUVEL ÉTABLISSEMENT D'ENCAN.

**K**ELLY et Cie. informen respectueusement  
le public qu'ils ont pris les vastes logemens si-  
tués rue du Palais, vis à vis de l'Hôtelierie d'Albion,  
qu'ils se proposent d'ouvrir sous le nom de

FOIRE DE QUÉBEC.

Pour la réception et vente (par encan ou autre-  
ment) de toute espèce d'articles, à commission.

Un des nombreux avantages de cet établissement,  
c'est que les meubles ne seront pas endommagés par  
l'exposition au mauvais temps (chose qui arrive  
souvent), mais qu'on pourra les voir en tout temps  
dans les appartemens spacieux et commodes de l'é-  
tablissement, comme c'est le cas dans les grandes  
Foires de Londres. Les Messieurs de l'encan et  
autres, obligés de laisser Québec sous un court dé-  
lai, recevront sous garantie leur argent immédiatement  
après la vente de leurs effets, ou K. et M. les a-  
chèteront à leur compte à un prix raisonnable.

Ventes de gré à gré tous les jours, les dimanches  
exceptés, et encan chaque MERCREDI et SAMÉ-  
DI—12 février 1831.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

**LE CANADIEN** se publie deux fois par semaine,  
le Mercredi et le Samedi dans l'après-midi. Le  
prix de l'abonnement est de quatre piastres par an-  
née, outre les frais de poste. Ceux qui veulent  
discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois  
avant l'expiration du terme de l'abonnement qui  
est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement  
ils seront censés continuer un autre semestre. Les  
lettres, paquets, argent, correspondances &c. doi-  
vent être adressés francs de port, à l'Impression-  
rie, au Bureau du Journal, No. 11, rue Lamontagne,  
Basse-Ville.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au dessous 2s. et pour chaque inser-  
tion subséquente 6 deniers courant.

Douze et au dessous 3s. et 8 deniers courant pour  
chaque insertion subséquente.

Au dessus de douze lignes 3 deniers par ligne, et  
un denier pour chaque insertion subséquente.

Les annonces non accompagnées d'ordres  
sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en  
discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré  
pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue,  
ainsi que pour celles qui doivent être publiées  
pendant longtemps.

## LISTE DES AGENS DU CANADIEN.

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| P. A. DORION, Ecuyer,    | Ste. Anne Lapérouse     |
| A. Z. LEBLANC, Ecuyer,   | Trois-Rivières          |
| DAVID ARMSTRONG, Ecuyer, | Berthier                |
| DR. MEILLER,             | L'Assomption            |
| MM. E. R. FABRE & Cie.   | Montréal                |
| H. DE ROUVILLE, Ecuyer,  | St. Hilaire de Rouville |
| J. C. DUVERT, Ecuyer,    | St. Charles             |
| THIM. FRANCHERE, Ecuyer, | St. Mathias             |
| JOS. ROUSSEAU, Ecuyer,   | Baie du Fervor          |
| ISAIE NOEL, Ecuyer,      | St. Antoine             |
| JOS. ROY, Ecuyer,        | St. Gervais             |
| JOS. MOREAU, Ecuyer,     | Beaumont                |
| AMABLE MORIN, Ecuyer,    | St. Roch                |
| ISAAC HUDON, Ecuyer,     | Ste. Anne de la Pte     |
| MM. CASGRAIN & TETU,     | Rivière Ouelle          |
| AMABLE DIONNE, Ecuyer,   | Kamouraska              |
| LOUIS BELAIE, Ecuyer,    | Baie St. Paul           |
| IGNACE GRAVELLE, Ecuyer, | Château-Richer          |

Imprimé et publié par FRECHETTE & Co  
rue Lamontagne, No. 11, Basse-Ville.